

# Québec - Élection 2022

Plateforme d'Illusion Emploi de l'Estrie

---

Illusion-Emploi de l'Estrie est un organisme de promotion et de défense collective des droits des travailleuses et travailleurs non-syndiqués qui travaille et milite pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes non syndiquées depuis près de 30 ans.



Dans le cadre de la campagne électorale, Illusion-Emploi aimerait connaître vos engagements par rapport aux trois thèmes suivants :

- L'augmentation du salaire minimum au Québec ;
- L'amélioration des dispositions de la Loi sur les normes du travail sur le harcèlement psychologique ;
- L'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes embauchées sous un des programmes temporaires de travail.

# Hausse du salaire minimum

---

Il est important de rappeler que les membres de l'Assemblée nationale ont adopté *unanimentement* une Loi pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté en 2002.... Vingt ans plus tard, nous constatons qu'il y a encore beaucoup de travailleuses et des travailleurs à bas salaire qui peinent à payer leurs besoins de base en plus de se voir dans l'obligation d'avoir recours aux services de dépannage alimentaire, de dons de vêtements, de matériel scolaire et sportif, des lunettes, etc. pour les aider.

L'explosion des coûts des biens et services exacerbés par la COVID a un effet catastrophique chez les personnes à bas salaires. Les montants qui furent octroyés durant la pandémie sont nettement insuffisants pour pallier à l'augmentation phénoménale de la pauvreté et de l'endettement. De plus, les rénovictions, les hausses abusives des coûts pour se loger (des maisons et des loyers) ajoutent au stress et aux difficultés des personnes appauvries. Ces nouvelles réalités engendrent une détresse psychologique pour les personnes qui les vivent.

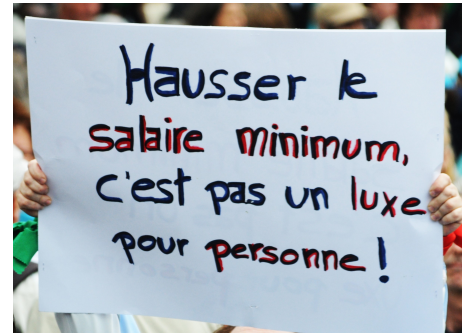
Depuis de nombreuses années des rapports accablants ont dénoncé l'inertie et le manque de mesures correctives de la part des différents gouvernements pour contrer ce fléau. Pour sa part, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a indiqué à plusieurs reprises que le salaire minimum était trop bas et «*engageait instamment l'État à adopter toutes les mesures nécessaires pour que le salaire minimum soit porté à un niveau permettant aux travailleurs et à leur famille d'avoir un niveau de vie décent*».

Depuis quelques années nous militons pour une augmentation du salaire minimum afin de permettre aux bas salariés de sortir de la pauvreté et de l'endettement. Le travail de sensibilisation amorcé depuis de nombreuses années auprès du milieu politique a permis des hausses, mais toujours bien en dessous de nos revendications.

De plus, pour pallier à la pénurie de main-d'œuvre plusieurs employeurs ont déjà haussé considérablement les salaires dans des secteurs à bas salaires

comme le commerce de détail, la restauration et les usines dépassant de beaucoup le taux horaire actuel, mais cela reste à leur discrétion et entraîne de la disparité entre les travailleuses et les travailleurs oeuvrant dans les mêmes secteurs. La législation doit permettre de mettre fin à l'arbitrage, à la disparité et à l'inégalité.

Le salaire minimum devrait permettre à une personne qui travaille de vivre décemment. Nous demandons de hausser le salaire minimalement à 18,00 \$ ainsi que l'instauration d'un mécanisme d'indexation annuelle automatique pour éviter de revivre des années sans hausse du salaire minimum. Une hausse du salaire minimum pour les personnes bas salariées aura des impacts sur l'économie locale .



### **Question aux candidates et candidats**

**Une fois élu-e, vous engagez-vous à hausser le salaire minimum, et si oui, de combien?**

# Le harcèlement au travail

---

Près de 20 ans après l'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi sur les normes du travail* sur le harcèlement psychologique et sexuel au travail, nous constatons que l'application actuelle de la Loi ne corrige pas toutes les problématiques liées à cet enjeu.

Notre travail terrain nous a permis de voir de graves lacunes. Nous croyons que des éléments doivent être mis de l'avant afin d'aider réellement et efficacement les personnes présumées victimes de harcèlement et leur permettre d'être mieux outillées pour avoir droit à une défense pleine et entière.

La responsabilité du gouvernement nous apparaît primordiale, celle d'assurer GRATUITEMENT des services juridiques aux personnes qui ont besoin de conseil et de soutien. Cela les aiderait grandement dans leur démarche visant l'ouverture de dossiers, le dépôt de plainte, la préparation des documents nécessaires à une audience, la préparation des demandes envers l'employeur et l'explication de leurs droits.

Aussi, ces personnes ont besoin de ventiler face à leurs expériences pour se reconstruire. Actuellement, les personnes n'ont accès à aucune aide ou d'accompagnement pour les aider dans ce processus, contrairement aux employeurs qui ont des avocats qui les conseillent et les accompagnent lors des médiations, ce qui fait un rapport de force pour l'employeur et un déséquilibre entre les victimes et leur employeur.

Assurer la création de ressources adaptées aux besoins des victimes, dès le début des démarches pour mettre en place des ressources de soutien

psychologique spécifiquement adaptées aux victimes de harcèlement. Ces personnes sont souvent aux prises avec des problèmes de détresse, de dépression, de perte d'estime, de peur, d'anxiété

**Question aux candidates et candidats**

**Une fois éluE, que comptez-vous faire pour assurer la protection des travailleuses et travailleurs du Québec concernant le harcèlement psychologique et sexuel au travail et le soutien aux victimes qui soit adaptée à leurs besoins et pour aider efficacement les présumées victimes en garantissant un mécanisme d'aide juridique et de soutien psychologique GRATUITEMENT ?**

# La migration économique

---

Le Québec fait de plus en plus appel à de la main-d'œuvre « migrante », c'est-à-dire des personnes étrangères à qui l'on accorde un permis de travail temporaire en vertu de programmes fédéraux et qui doivent retourner dans leur pays d'origine à la fin de leur contrat. Au Québec, les travailleuses et les travailleurs migrants viennent occuper des emplois qui ne sont pas comblés par la main-d'œuvre locale, essentiellement en raison des mauvaises conditions offertes et cela risque de se développer davantage avec la pénurie de main-d'œuvre. Ces personnes proviennent généralement de pays où le chômage et la pauvreté sévissent et elles ont un but bien précis : améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles.

Nous constatons que plusieurs personnes immigrantes ou migrants n'ont pas accès à des services dans leur langue ou à des interprètes GRATUITEMENT. L'immigration et la migration temporaire pour pallier à la pénurie de main-d'œuvre ne peut se faire au détriment de l'accès à des services pour tout le monde. Il s'agit d'un déni des droits et de cas de discrimination, voire de racisme...

De plus, ces personnes ont une connaissance limitée de notre société. Elles ne comprennent pas la langue, les services et les recours offerts par nos institutions. Elles représentent donc une main-d'œuvre fragilisée par le manque de ressources et plus vulnérable aux abus et aux mauvaises conditions de travail d'employeur sans scrupule. D'autre part, ce que ces travailleuses et travailleurs désirent souvent plus que tout, c'est d'être rappelés par l'employeur l'année suivante. Et, bien sûr, plus ils sont dociles, plus ils augmentent leurs chances d'être rappelés. Quelle aubaine pour les employeurs !

Nous savons aussi que ces personnes vivent souvent dans des conditions pitoyables concernant l'hébergement. Bien que ce soit le gouvernement fédéral qui gère les programmes de travail temporaire peu spécialisé, le Québec a son rôle à jouer et peut intervenir sur des aspects comme :

- Développer un mécanisme pour permettre aux travailleuses et travailleurs de se qualifier à la résidence permanente et de rester au Québec.
- Élaborer des politiques et modifier les lois du travail pour garantir des conditions de travail décentes : abolir les exclusions que l'on retrouve dans les lois du travail, par exemple, assurer une couverture systématique par la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.
- Revoir certains mécanismes juridiques pour assurer une meilleure application des lois du travail aux travailleuses et travailleurs temporaires, par exemple : assurer un traitement rapide et prioritaire des plaintes déposées à la Commission des normes du travail, effectuer des inspections chez les employeurs pour vérifier l'application des lois, autoriser la personne à rester au Québec durant les procédures, etc.
- Revoir les mécanismes de la Loi sur les normes du travail pour instaurer des inspections surprises dans leur lieu d'hébergement.
- Prévoir une politique d'accueil et un programme d'intégration :
  - Informer les travailleuses et travailleurs temporaires de leurs droits dans leur langue;
  - Offrir des cours de français de base;
  - S'assurer d'un soutien en cas de violation de droit ou d'accident de travail (incluant l'hébergement d'urgence pour travailleurs étrangers temporaires victimes d'abus par l'employeur ou par l'agence de placement);

### **Question aux candidates et candidats**

**Une fois éluE, que comptez-vous faire pour améliorer la situation de ces milliers de travailleuses et de travailleurs qui sont de plus en plus présents au Québec et qui trop souvent sont laissés pour compte ?**











**Vous pouvez retourner le document complété à  
l'adresse suivante:**

**[illusion.sherbrooke@gmail.com](mailto:illusion.sherbrooke@gmail.com)**